



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
8 janvier 2016
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 29 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Medan (Vice-Président)..... (Croatie)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Point 58 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18861X (F)



Merci de recycler 



En l'absence du Président, M. Medan (Croatie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 53 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/C.4/70/L.2/Rev.1 et A/C.4/70/L.7)

Projet de résolution A/C.4/70/L.2/Rev.1 : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

1. **M. Abbani** (Algérie), prenant la parole en qualité de représentant du Président du groupe de travail plénier sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace de la Commission, dit que le groupe de travail s'est réuni à trois reprises pour débattre du projet de résolution et qu'il a approuvé la version révisée publiée sous la cote A/C.4/70/L.2/Rev.1, que la Commission est invitée à examiner.

2. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

3. **M. Storaci** (Observateur de l'Union européenne), parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, dit que l'Union européenne appuie le principe selon lequel tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient avoir le droit de devenir membres de ses organes du moment qu'ils respectent les règles et procédures pertinentes. Ce droit ne doit pas être remis en cause pour des motifs politiques sous peine de créer un dangereux précédent et de saper l'esprit de respect et de coopération qui devrait présider aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et de l'Organisation en général. L'Union européenne appuie le projet de résolution et ses États membres, qui sont tous auteurs du projet, voteront en sa faveur.

4. *Le projet de résolution A/C.4/70/L.2/Rev.1 est adopté.*

Projet de décision A/C.4/70/L.7 : Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

5. **Le Président** dit que les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet : Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte,

Mexique, Micronésie, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Ukraine.

Explications de vote avant le vote

6. **M^{me} Radwan** (Arabie saoudite), parlant au nom du Groupe arabe, appuie les candidatures d'El Salvador, des Émirats arabes unis, d'Oman, du Qatar et de Sri Lanka, qui souhaitent devenir membres du COPUOS. En adhérant au Comité, ils contribueront à intensifier la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales et à favoriser le développement économique et social et pourront tirer parti des connaissances spécialisées du Comité. Le Groupe émet cependant des réserves au sujet de la candidature d'Israël, qui pourrait projeter d'utiliser l'espace à des fins qui ne seraient pas exclusivement pacifiques. Le Groupe s'inquiète en outre que le Gouvernement israélien fasse preuve d'opacité dans ses activités spatiales, utilise l'énergie nucléaire à des fins militaires et refuse de signer tout accord international sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, ce qui va à l'encontre des objectifs du Comité. Il déplore également la poursuite de l'occupation par Israël des terres arabes et ses violations répétées du droit international.

7. L'oratrice se dit surprise que les États arabes concernés n'aient pas été consultés au sujet du projet de décision, dans lequel les six États sont mentionnés mais pas désignés nommément. La candidature de chaque État aurait dû être examinée séparément.

8. **M. Hamed** (République arabe syrienne) dit que sa délégation est vigoureusement opposée à la candidature d'Israël au COPUOS et demande que le projet de décision soit mis aux voix, soulignant que l'opposition exprimée par sa délégation se fonde sur des facteurs juridiques et non pas politiques; le simple fait qu'Israël est une puissance occupante, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, lui interdit d'accéder aux organismes des Nations Unies et organes affiliés. De surcroît, des décennies après l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 273 (III) de 1949 stipulant que pour adhérer à l'Organisation des Nations Unies, Israël doit impérativement respecter la résolution 181 (II) sur la création d'un État palestinien et la résolution 194 (III) sur le droit de retour, Israël non seulement n'a pas appliqué ces résolutions mais continue d'afficher son mépris vis-à-vis de leurs dispositions au sein même de

l'Organisation. La délégation de l'orateur se demande en outre si Israël a vraiment l'intention d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, en particulier compte tenu de son agressivité et de son important stock d'armes, y compris d'armes nucléaires.

9. Les délégations ne doivent pas chercher à justifier tel ou tel écart par rapport aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale. Avant de demander à adhérer à une quelconque organisation affiliée à l'Organisation des Nations Unies, Israël doit avant tout respecter la Charte et les résolutions de l'Organisation, mettre un terme à son occupation des terres arabes en Palestine, en Syrie et au Liban et cesser ses agressions contre les citoyens arabes vivant sous son occupation.

10. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit que si sa délégation accueille avec satisfaction les nominations d'El Salvador, des Émirats arabes unis, d'Oman, du Qatar et de Sri Lanka en qualité de membres du COPUOS, elle conteste la façon dont la décision a été rédigée ayant eu pour effet la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la Quatrième Commission, et est opposée à ce qu'Israël soit nommé membre du COPUOS. Il est inadmissible que l'élaboration du projet de décision soit marquée par l'absence de transparence, de consultations et de négociations, conditions indispensables aux travaux du Comité. On peut se demander pourquoi les noms des pays candidats ont été omis, ce qui en soi témoigne du manque de transparence.

11. *Il est procédé à un vote enregistré.*

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco,

Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie

Votent contre :

Namibie

S'abstiennent :

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bélarus, Gabon, Iraq, Koweït, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigéria, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, Soudan, Tunisie, Turquie, Yémen

12. *Le projet de décision A/C.4/70/L.7 est adopté par 117 votes contre 1, avec 21 abstentions.*

13. **M. AlJarallah** (Koweït) appuie l'adhésion d'El Salvador, des Émirats arabes unis, d'Oman, du Qatar et de Sri Lanka au COPUOS, qui intensifiera la coopération internationale dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique et leur permettra de tirer parti des connaissances spécialisées du Comité. Sa délégation émet cependant des réserves sur l'adhésion d'Israël qui, selon elle, n'a pas l'intention d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, et souligne que le terme « pacifique » ne peut lui être associé. L'orateur s'inquiète du fait qu'Israël fasse preuve d'opacité dans ses activités spatiales, utilise l'énergie nucléaire à des fins militaires et refuse de signer tout accord international sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, ce qui est contraire à la nature pacifique des travaux du Comité. Le refus d'Israël de respecter les résolutions internationales et la poursuite de sa politique d'agression, d'occupation des territoires arabes et de violations du droit international sont également un sujet de préoccupation.

14. **M. Alnaqshabandi** (Iraq) dit que sa délégation s'est abstenue de voter sur le projet de décision car si elle est favorable à l'adhésion d'El Salvador, des Émirats arabes unis, d'Oman, du Qatar et de Sri Lanka, elle n'en demeure pas moins opposée à celle d'Israël qui, selon elle, n'a pas l'intention d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

15. **M. Abbani** (Algérie) dit que sa délégation appuie l'adhésion d'El Salvador, des Émirats arabes unis, d'Oman, du Qatar et de Sri Lanka au COPUOS, leur candidature ayant été approuvée à l'unanimité à la cinquante-huitième session du COPUOS. L'Algérie, rejetant l'adhésion d'Israël, dont les intentions ne peuvent être, tant s'en faut, pacifiques étant donné les actions douteuses de ce pays, s'abstient donc de voter. L'orateur réaffirme néanmoins l'appui de son pays au Comité et en particulier aux États arabes qui en sont devenus membres.

16. **M. Al-Hamadi** (Qatar) dit que sa délégation souscrit aux vues et aux motifs exprimés dans la déclaration faite au nom du Groupe arabe, réaffirme son appui aux travaux du COPUOS et met l'accent sur la demande d'admission de son Gouvernement au Comité.

17. **M^{me} Ngyema Ndong** (Gabon) dit que sa délégation est surprise par l'invitation à procéder à un vote enregistré sur un projet de décision qui devrait en principe être adopté par consensus.

18. **M. Pressman** (États-Unis d'Amérique), saluant la nomination des six pays candidats au COPUOS, dit qu'il s'agit d'un organe important dont les travaux bénéficient à l'ensemble de ses membres, dans toute leur diversité, à savoir les pays dotés de programmes spatiaux élaborés, les pays souhaitant mettre au point ces programmes et les pays souhaitant simplement bénéficier de la technologie spatiale. Cette diversité donne au COPUOS le dynamisme et les capacités nécessaires pour faire progresser la collaboration technique indispensable, depuis l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes jusqu'à la promotion de l'interopérabilité des systèmes de navigation par satellites. C'est pourquoi les États-Unis d'Amérique ont rédigé et soumis le projet de décision, dont l'adoption permettra au COPUOS de continuer à tirer parti de la diversité de ses membres et de ne pas s'enliser dans un débat déloyal, inutile et politisé sur l'élargissement de sa composition, un débat qui ne sert pas les travaux ou la mission du Comité. L'appui apporté au projet de décision et son adoption confirment que l'Organisation des Nations Unies peut éviter une politisation superflue et qu'elle s'attache principalement à faire avancer les travaux de fond pouvant bénéficier à tous les pays et à tous les peuples. Les États-Unis d'Amérique sont convaincus que le Comité sera plus fort grâce à la participation de ses nouveaux membres.

19. Fort d'une expérience de plus de 30 ans dans les activités spatiales, Israël a beaucoup à offrir au COPUOS. Israël a collaboré avec de nombreuses agences spatiales du monde entier, dont l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace du pays de l'orateur. L'insinuation sans fondement selon laquelle Israël veut utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins autres que pacifiques entretient une allégation provocatrice destinée à servir des intérêts particuliers plutôt que les importants travaux techniques du COPUOS. Les efforts réalisés pour saper la légitimité d'Israël au sein de l'ONU sont tendancieux, injustes et contreproductifs et ne servent qu'à remettre en question l'utilité de l'institution et les nobles idéaux sur lesquels elle repose. Les États-Unis d'Amérique continueront sans relâche à les contrecarrer et à protéger les travaux importants, notamment ceux du COPUOS, que les États Membres doivent entreprendre de concert.

20. **M. Danon** (Israël) dit que son pays est heureux de devenir membre du COPUOS et remercie les nombreux États Membres qui ont appuyé le projet de décision de l'avoir abordé avec professionnalisme et dans le respect des principes, sans laisser les divergences politiques influencer la prise de décisions, ce qui témoigne de leur attachement à la valeur fondamentale qu'est l'impartialité. Il est regrettable que les représentants de certains pays s'emploient à politiser les travaux d'un Comité qui a toujours été exclusivement professionnel et apolitique. Il ne doit pas être détourné par ceux qui cherchent à s'en servir de manière abusive à des fins politiques. Les instances politiques ne font pas défaut au sein de l'Organisation des Nations Unies; le COPUOS ne doit pas en faire partie.

21. Israël coopère depuis fort longtemps avec le COPUOS et se réjouit d'y participer activement en qualité de membre. Ancien Ministre de la science, de la technologie et de l'espace, l'orateur peut témoigner de l'attachement de son pays à la coopération internationale aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Israël a lancé son programme spatial dans les années 1960 et, conscient du potentiel de la recherche spatiale, a investi massivement malgré les difficultés auxquelles se heurte un pays en développement. Depuis lors, son attachement toujours croissant à l'espace et à l'esprit d'innovation a abouti à des résultats remarquables : Israël fait partie des 11 pays dans le monde qui sont dotés d'une capacité de lancement dans l'espace et sa technologie contribue à connecter les populations isolées et à améliorer l'accès à Internet dans les pays

en développement. De surcroît, plusieurs conférences importantes consacrées à l'espace ont été tenues en Israël.

22. Un citoyen israélien est monté à bord de la navette spatiale Columbia en qualité de spécialiste de charge utile, et s'il est vrai que le pays pleure encore la perte de l'équipage, Israël honore son engagement d'explorer les frontières inconnues et de repousser les limites du savoir humain. Dans l'esprit de l'épopée scientifique et de l'aventure pionnière, Israël se tourne vers un avenir de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, impatient de mettre en œuvre sa vision cosmique en qualité de membre à part entière du COPUOS et de collaborer à l'avenir avec l'Organisation des Nations Unies.

23. **M^{me} Samarasinghe** (Sri Lanka), saluant l'adoption du projet de décision, dit que son pays est heureux d'accéder au COPUOS. Sri Lanka est favorable au projet de décision et à la présentation de tous les candidats comme un tout, conformément à la pratique établie, et contre la politisation du COPUOS, qui est un comité technique et scientifique.

Point 58 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/70/21 et A/70/220)

24. **M. Almahmoud** (Émirats arabes unis) dit que les médias, en particulier les nouveaux supports technologiques et les médias sociaux, jouent un rôle fondamental en servant de moteur au changement et en favorisant la communication et l'établissement de liens entre les peuples. Il salue l'action menée par le Département de l'information pour promouvoir les travaux de l'Organisation des Nations Unies, en particulier au moyen des réseaux sociaux, et fait observer que plusieurs bâtiments dans son pays ont été illuminés en bleu au début du mois dans le cadre de la campagne du Département intitulée « Le monde en bleu ONU » visant à célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation.

25. Le Gouvernement de l'orateur a récemment créé le Centre Sawab, une initiative lancée en coopération avec les États-Unis d'Amérique visant à lutter contre l'exploitation des médias modernes par les groupes terroristes, dont l'État islamique d'Iraq et du Levant, pour diffamer les religions et les cultures, inciter à l'extrémisme et à la violence, semer la discorde et recruter des combattants, en donnant à la place la parole aux millions de personnes qui s'élèvent contre les actions et les discours de ces groupes.

26. Certains médias qui ont tenté de diffamer les principes de l'islam doivent s'abstenir de reproduire ces initiatives, qui alimentent la haine, la discrimination et le racisme contre les musulmans et servent de prétexte pour inciter les jeunes du monde entier à rejoindre les groupes extrémistes.

27. La délégation de l'orateur, louant les travaux du Département de l'information et du Comité de l'information, les encourage à promouvoir l'utilisation de la langue arabe dans toutes leurs activités afin de la mettre sur un pied d'égalité avec les cinq autres langues officielles. À cette fin, le Gouvernement de l'orateur a récemment fourni une traduction en arabe de la brochure intitulée « Enfants soldats : un guide pour les intervenants de la sécurité », qu'il utilise pour renforcer les capacités des forces de maintien de la paix du pays.

28. Il faut redoubler d'efforts pour rendre compte efficacement des faits nouveaux concernant la question de Palestine, la situation au Moyen-Orient et les souffrances infligées à ceux qui vivent dans les territoires palestiniens et arabes occupés où, chaque jour, des personnes sont tuées, blessées ou déplacées, et leurs biens endommagés, en violation flagrante des principes des droits de l'homme et du droit international. De surcroît, il y a lieu d'intensifier la coopération internationale dans les domaines du transfert de technologie et du partage de l'information en vue de promouvoir la tolérance et la coexistence pacifique entre les peuples et les États.

29. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) dit que le Département joue un rôle fondamental non seulement en se faisant l'écho des espoirs de la communauté internationale, mais aussi en les traduisant en actions concrètes. L'année dernière, le Département a, entre autres, appuyé le Prix des Nations Unies Nelson Rolihlahla Mandela, tenu le Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient et contribué à organiser les manifestations célébrant la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies. Les Centres d'information des Nations Unies ont été déterminants pour faire mieux connaître le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 et promouvoir les initiatives visant à célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation. Afin de toucher un public aussi large que possible, les Centres ont travaillé en partenariat avec les gouvernements, les universités et la société civile et le Groupe de la radio en arabe a conclu un accord à titre gracieux avec la plateforme audio SoundCloud.

30. Étant donné le rôle important que joue l'Organisation des Nations Unies dans les affaires mondiales, la délégation de l'orateur appelle à réaliser la parité des six langues officielles dans toutes les activités de sensibilisation menées par l'Organisation. Les Centres d'information doivent continuer à renforcer et à élargir leurs activités et à utiliser au premier chef les médias traditionnels lorsqu'ils diffusent des informations dans les pays en développement, qui ont toutes les peines du monde à suivre le rythme des avancées technologiques et scientifiques.

31. Si la communauté internationale souhaite véritablement instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, tel qu'énoncé dans la résolution 34/182 de l'Assemblée générale, et favoriser le libre échange des informations, elle doit s'efforcer de réduire la fracture numérique en accroissant les ressources humaines et techniques dont disposent les pays en développement, ce qui contribuera sans aucun doute à améliorer leurs systèmes d'information et des communications, conformément à la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et à la cible 17.8 des objectifs de développement durable.

32. La délégation de l'orateur salue les travaux du Département et lui demande de renforcer le Programme d'information spécial sur la question de Palestine afin de trouver une solution juste au problème en mettant fin à l'occupation israélienne et en créant un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

33. **M. Salimi** (Maroc) dit que, dans une époque marquée par la mondialisation et l'information, il importe plus que jamais de faire connaître les activités de l'Organisation grâce aux médias. On a encore un besoin impérieux d'informations fiables, neutres et objectives et la promotion de la paix, de la solidarité internationale, de la tolérance et du développement durable doit demeurer au centre des activités du Département. Le Maroc accueille donc avec satisfaction les activités prévues au titre du Programme d'information spécial sur la question de Palestine et demande à ce qu'elles soient renforcées afin de garantir le droit inaliénable du peuple palestinien à un État indépendant et viable, avec Al-Quds Al-Sharif pour capitale. D'autres activités, telles que les efforts de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, gagneraient à être davantage couvertes par les médias. Les États Membres peuvent tirer parti du deuxième examen du dispositif de consolidation de

la paix afin de lancer une campagne de publicité visant à faire mieux connaître cet outil certes efficace, mais qui passe largement inaperçu.

34. La délégation de l'orateur salue les activités de communication et de sensibilisation que l'Organisation a menées en Afrique durant la crise de l'Ébola, qui ont incité la communauté internationale à endiguer la propagation de la pandémie. Parallèlement, la couverture du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a fourni la visibilité requise pour obtenir l'appui et la participation de la communauté internationale. Il est en outre impératif d'associer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 une campagne médiatique ambitieuse visant à expliquer ses objectifs, à encourager les décideurs à le prendre en main et à le mettre en œuvre de manière efficace et à le rendre accessible aux populations cibles et aux parties prenantes pertinentes. Le Département doit en outre continuer d'accorder une attention particulière à la diffusion des valeurs humaines prônées par l'Organisation et à la promotion du dialogue interconfessionnel et interculturel afin de lutter contre l'extrémisme et la xénophobie, qui exacerbent les tensions et la discorde. Il s'agit là d'un point essentiel en ces temps troublés, où l'instrumentalisation de la religion appelle à une plus grande vigilance et à l'action.

35. Un des moyens de relever une liste de défis toujours plus longue avec des ressources limitées est de s'appuyer davantage sur les technologies de l'information et des communications. En dépit des efforts considérables qui ont été accomplis à cet égard, la fracture numérique et l'accès limité aux technologies modernes des communications demeurent une réalité, d'où l'importance des médias traditionnels, qui sont le principal véhicule de l'information dans de nombreux pays en développement. Le Département doit donc rééquilibrer et adapter ses programmes en gardant tout cela à l'esprit. Les Centres d'information des Nations Unies jouent également un rôle notable dans la promotion des activités et des valeurs universelles de l'Organisation et devraient pouvoir compter sur l'appui constant du Département. Le Centre de Rabat participe activement à la promotion des activités phares de l'Organisation en établissant des partenariats avec les universités et les médias nationaux et internationaux basés au Maroc. Un exemple notable de cette coopération est le lancement d'une campagne régionale, en collaboration avec des écoles et les organes gouvernementaux concernés, visant à

mobiliser les jeunes à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

36. Le Maroc qui, par son histoire et sa géographie, brasse nombre d'influences et de cultures, est un ardent défenseur du multilinguisme, qui contribue utilement à lutter contre la xénophobie et l'exclusion. La diversité linguistique et culturelle du pays est consacrée par sa Constitution et le multilinguisme qui caractérise le Maroc accentue son attachement à un traitement égal des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. La délégation de l'orateur est consciente des enjeux financiers et logistiques que cela implique et sait gré au Département de l'action qu'il a menée à cet égard. Le Maroc exhorte en outre le Département à mener des campagnes de sensibilisation et médiatiques soutenues sur les prochaines conférences consacrées aux changements climatiques et à apporter l'appui qui s'impose pour pouvoir parvenir à un accord international ferme sur les changements climatiques.

37. **M. Mana** (Cameroun) dit qu'en dépit des nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies appelant à mener une action pour améliorer l'accès universel et égal à l'information, la fracture numérique entre les pays développés et les pays ayant les plus faibles revenus s'accroît. Le monopole de la technologie conduit à une vision d'un monde unifié, où les démunis sont à la merci des nantis. La société de l'information engendre donc un ensemble de préjugés et d'incompréhensions, qui peuvent favoriser l'intolérance. C'est pourquoi il importe de diversifier les sources d'information et de démocratiser l'accès à la technologie de l'information. Le Cameroun est résolu à ne pas rester en marge des progrès technologiques, mais à faire partie de la société de l'information. Il a entrepris l'exécution d'un vaste projet de construction de télécentres communautaires polyvalents, qui vise à généraliser l'accès à Internet dans les zones rurales et à prêter appui aux organisations qui œuvrent à la réduction de la fracture numérique dans le pays et à la promotion de la société de l'information. À cette fin, le Gouvernement de l'orateur entreprend actuellement l'installation d'une dorsale nationale de fibre optique, longue de 5 600 kilomètres, reliant les principales villes du pays.

38. La délégation de l'orateur apprécie l'action menée par le Département pour édifier une société de l'information ouverte à tous et diffuser des informations détaillées sur les principes, idéaux, objectifs et travaux de l'Organisation. Le Département pourrait néanmoins renforcer et contextualiser ses

efforts de plusieurs façons. Il peut s'agir par exemple d'aller au-delà des simples rapports sur Boko Haram que l'on trouve fréquemment dans les principaux médias en fournissant à la place, avec l'aide du Centre d'information des Nations Unies à Yaoundé, des informations objectives et pédagogiques en provenance de l'ONU sur les dangers de l'extrémisme violent et les vertus de la tolérance et du respect de la diversité. Parallèlement, le Centre de Yaoundé pourrait lancer une campagne de sensibilisation à l'échelon local sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sa mise en œuvre.

39. Le Cameroun est convaincu que l'impact des actions de l'Organisation des Nations Unies serait optimisé si la même information était mise, en temps réel, à la disposition de tous. À cet égard et en dépit des réticences manifestées par ceux qui sont soucieux de la rentabilité, des efforts supplémentaires devraient être consentis pour assurer le traitement égal de toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les services d'information en ligne devraient être disponibles dans les six langues officielles, sans que les délais entre la publication dans une langue et la traduction dans les autres langues officielles soient trop longs. Si la qualité des informations en ligne du Département est digne d'éloges, ces informations sont inaccessibles à une grande part de la population, qui n'a pas accès à Internet et qui ne dispose que de publications sur support papier pour obtenir des informations. La délégation de l'orateur exhorte donc l'Organisation à prendre en compte la population, sans s'arrêter à des considérations écologiques et économiques, tout en restant économe en papier. À cet égard, le Centre d'information des Nations Unies à Yaoundé, qui continue de fournir des informations sur support papier et sous format électronique, fait un travail remarquable et devrait être doté des moyens humains et financiers requis.

Projet de résolution A : L'information au service de l'humanité (A/70/21, chapitre IV)

Projet de résolution B : Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information (A/70/21, chapitre IV)

40. **Le Président** dit qu'aucun des projets de résolution n'a d'incidence sur le budget-programme. Il croit comprendre que la Commission veut se prononcer sur les deux projets de résolution en même temps.

41. *Il en est ainsi décidé.*

42. *Les projets de résolution A et B sont adoptés.*

La séance est levée à 11 h 30.